



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du BUREAU SYNDICAL du 11 Juin 2024  
DELIBERATION N° 2024-51**

**OBJET : Délibération sur l'attribution d'un véhicule de fonction.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 du mois de Juin le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 28 Mai 2024, s'est réuni à 10 heures dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Président du Syndicat.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu est Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC	X		
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X	
François ABBOU	PEYROLLES		X	
Jean-Luc CHAPON	UZES	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD	X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET		X	
Aline BASTIDA	GARONS		X	
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X		
Démissionnaire	ANDUZE			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		<b>18</b>	<b>7</b>	

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	:	<b>25</b>
Nombre de Membres présents	:	<b>18</b>
Nombre de votes exprimés	:	<b>18</b>

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Par délibération en date du 30 Janvier 2024, le Bureau syndical approuvait le renouvellement d'attribution d'un véhicule de fonction, l'autorisation de remise à domicile des véhicules de service et l'adoption du règlement d'utilisation des véhicules de service.

**Délibération sur l'attribution d'un véhicule de fonction - PAGE 2**

Toutefois, par courrier en date du 21 Mai 2024, les services du contrôle de légalité de la Préfecture du Gard ont confirmé leur recours gracieux à l'encontre de l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services du Syndicat, en arguant que :

« Conformément à l'article L 721-3 du Code général de la fonction publique et l'article 6 du décret n° 2022-250 du 25 février 2022, portant diverses dispositions d'application, un véhicule de fonction peut notamment être attribué aux agents territoriaux occupant les emplois fonctionnels de directeur général des services (DGS d'une commune de plus de 5 000 habitants et de directeur général d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, sur une liste fixée par décret.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> II-f du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987, compte-tenu de l'importance du budget, le nombre et la qualification des agents à encadrer, le SMEG est assimilé à des communes de plus de 10 000 habitants.

Selon leur analyse, l'absence d'une mention à l'article 6 du décret du 25 février 2022 des établissements publics assimilés à des communes ne permet donc pas d'attribuer un véhicule de fonction au DGS de ces syndicats.

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient donc de procéder au retrait de la délibération attribuant un véhicule de service au DGS.

**Le Bureau Syndical, après en avoir débattu, et à l'unanimité :**

- **VOTE CONTRE** le retrait de la délibération n° 2024-05 du 30 Janvier 2024 approuvant l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services ;

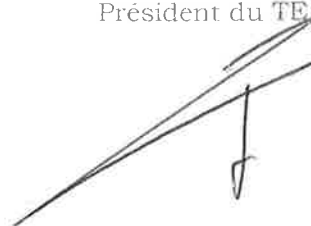
Fait et délibéré le jour, mois et ans susdits.

Pour extrait



Roland CANAYER















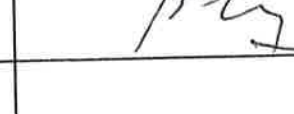

Président du TE 30 - SMEG



## REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 11 JUIN 2024

SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, N°

ID : 030-200039543-20240611-2024\_51-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 11 JUIN 2024**  
**SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG, N**

Envoyé en préfecture le 14/06/2024  
Reçu en préfecture le 14/06/2024  
Publié le 14/06/2024  
ID : 030-200039543-20240611-2024\_51-DE



NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	